

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DORNES

DU 16 DÉCEMBRE 2025

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY, M. BEAUCOUSIN, Mme DINET, Mme AUGENDRE, M. CAPET, Mme DUBOIS, M. PAUL, et Mme HERBEMONT.

Absents : M. MARON, M. DE DIVONNE, M. SEGUIN (pouvoir à M. CAPET), et M. LAPREVOTTE (pouvoir à Mme HERBEMONT).

Secrétaire de séance : Mme NATY.

Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

-1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 novembre 2025

Monsieur le Maire interroge les Conseillers Municipaux afin de savoir s'ils ont des questions relatives à ce compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

-2- Redevances d'occupation du domaine public

Les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2025 sont les suivantes :

- GRDF concession gaz 30 ans : 1 347,07 €
- EDF : 241 €
- FIBRE : 238,72 €
- ORANGE Antenne : 2 800 €
- ORANGE Artères : 2 094 €
- ON TOWER : 2 223,48 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ces montants.

-3- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des dépenses budgétées en 2025 sur les chapitres 20 et 21 du 1^{er} janvier et ce jusqu'au vote du budget primitif 2026 de la Commune de la façon suivante :

Chapitre	Montant budgétré	Autorisation de mandater
20	14 800,00 €	3 700,00 €
21	373 832,00 €	93 458,00 €

-4- Tarifs 2026

Le Conseil Municipal accepte les tarifs suivants, applicable à compter du 01 janvier 2026 :

CANTINE	Maternelle	Primaire	Adulte
	3,25 €	3,60 €	5,55 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE	QF < 450	451 > QF < 600	QF > 601		
Journée (par enfant)	2.50 €	2.70 €	2.90 €		
Mois (par enfant)	21.90 €	24.00 €	26.10 €		
Dépassement d'horaires	9.00 €	9.00 €	9.00 €		
CONCESSIONS TRENTENAIRES					
Cavurne	1 m ² : 50 €				
Cimetière	2 m ² : 90 €				
Columbarium	700 €				
CONCESSION QUINZE ANS					
Cimetière	2 m ² : 60 €				
LOCATION DE SALLES		Salle des Fêtes			
Particuliers	270 €				
Associations Dornoises	Gratuité				
Extérieurs	370 €				
Chauffage	Coût du litre de fuel pour le chauffage en fonction du dernier indice INSEE publié				
Désistement	180.00 €				
Nettoyage	120.00 €				
Dépôt de garantie	180.00 €				
Vaisselle	Voir règlement				
Salle des Associations					
Obsèques à Dornes ou habitant sur la commune	30 €				
PECHE					
Dornois	3.00 € / jour				
Non Dornois	6.50 € / jour				
ENCARTS PUBLICITAIRES		Petite annonce (6 x 9.5) : 50.00			
Bulletin municipal	Grande annonce (10 x 13) : 80.00				
CAMPING		Adultes	Enfants (-10 ans)		
Individus	3.00	2.00 €			
Véhicule	2.00	3.50	Camping-car		
Divers	1.50	2.30	Emplacement		
	1.50	3.00	Garage-mort		
	1.50	3.00	Caravane		
	1.50	3.00	Branchemet électricité		

La taxe de séjour est comprise dans le tarif fixé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette décision.

-5- Contrat personnel

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'établir la prolongation des contrats aux conditions énoncées ci-après :
 - Mme Charline CAQUINEAU :
 - Contrat contractuel – Administratif : 18 heures
 - Durée : du 01 janvier 2026 au 31 août 2026.
 - Mme Maurine LASSEUR :
 - Contrat contractuel – 10,5 heures
 - Durée : du 01 janvier 2026 au 03 juillet 2026.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire ou l'un de ses adjoints, afin de signer les contrats s'y rapportant.

-6- Renouvellement assurance statutaire 2026-2030

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre a négocié un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les prestations qui incombent aux employeurs territoriaux vis-à-vis de leurs agents, en cas de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, d'accident du travail, de maladies professionnelles, d'incapacité temporaire de travail, ou de décès en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

L'adhésion au contrat groupe est liée à la signature d'une convention de gestion permettant de définir les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit par la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre à compter du 1er janvier 2026,
- D'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre.

-7- Extension maison médicale

Monsieur Di-Nunzio, architecte pour ce projet, avait réalisé une estimation concernant l'extension de la maison médicale par l'extérieur de 4 cabinets de médecins supplémentaires. Cependant, ce chiffrage a été effectué sur la norme RT 2012.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser le permis de construire pour ce projet avant le 01 janvier 2026 pour éviter les contraintes renforcées de la RT 2020, pour cela une étude thermique et une étude de contrôle pour les notices de sécurité et handicapés seront réalisées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 10 voix pour et 2 abstentions :

- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à déposer le permis de construire au nom de la commune de Dornes relative à l'extension de la maison médicale ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée,
- S'engage à ne pas démarrer les travaux avant l'approbation du nouveau conseil municipal et le retour des subventions.

-8- Questions et informations diverses

- **Devise républicaine** au fronton de la mairie : plusieurs propositions ont été faites, le choix fait est celui avec l'inscription suivante :

- MAIRIE en haut de la façade au milieu
- LIBERTÉ en bas à gauche (au-dessus de la fenêtre)
- ÉGALITÉ : en bas au milieu (au-dessus de la porte)

- FRATERNITÉ : en bas à droite (au-dessus de la fenêtre).

- **Règlement de la salle des fêtes** : après la modification de certains points comme : les enceintes devront être branchées sur la scène uniquement, devis pour estimer le montant des dégradations et facturer aux personnes concernées, le mobilier ne doit pas être sorti à l'extérieur, etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau règlement.

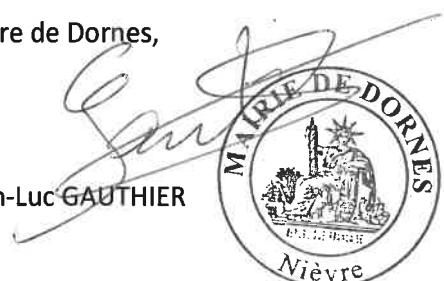
- **Gymnase** : Nous constatons que des personnes accèdent sur le parquet du gymnase sans respecter la nécessité de porter des chaussures adaptées et propres. Il sera rappelé aux utilisateurs l'obligation de porter des chaussures de sport adaptées à la surface (interdiction des chaussures de foot à crampons) dont les semelles seront propres, exemptes de terre et sable, idéalement des chaussures utilisées uniquement dans le gymnase.

Secrétaire de séance,



Nicole NATY

Maire de Dornes,



Jean-Luc GAUTHIER